



DEL 26-007

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 février 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt six

Le trois mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 05 mars 2026

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 février 2026.

EXCUSÉS

Pascale FEGER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Jérôme DELISLE (pouvoir à Louis MASSARD), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU

**OBJET : Vote des taux de fiscalité locale
Rapporteur : Fanny PIRA**

Il est proposé de ne pas modifier les taux de fiscalité par rapport à l'année 2025 et de reconduire les taux d'imposition pour 2026 :

- Taxe foncière : 35.54 %
- Taxe foncière non bâti : 22.79 %
- Taxe d'habitation : 16,20 %

Le montant des produits fiscaux perçus pour 2025 s'est élevé à 1 918 000 €.

L'état prévisionnel des services fiscaux n'étant pas encore connu (valeurs actualisées des bases imposables), il est proposé d'inscrire au budget prévisionnel la somme de 1 920 000 € en recette.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 16 février 2026,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition pour 2026.



DEL 26-007

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 04 mars 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Nadine JOLU

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

